

IMPORTANT – A LIRE ATTENTIVEMENT

Ce contrat de licence gratuit utilisateur final constitue un contrat entre vous (personne physique ou personne morale unique) et l'éditeur des logiciels. Le présent contrat est un contrat de licence utilisateur final pour acquérir une version gratuite de solutionvpro2.2

1 – GARANTIE LIMITEE

La garantie limitée ci-dessous est la seule garantie expresse qui vous est donnée et elle remplace toute autre garantie expresse donnée (le cas échéant) dans tout conditionnement ou documentation.

1.1 - Bien que le concédant ait contrôlé le logiciel, le concédant ne garantit pas que le logiciel soit conforme à vos besoins, ni qu'il fonctionnera correctement dans n'importe quel environnement informatique matériel ou logiciel ou que son fonctionnement sera ininterrompu ou infaillible.

1.2 - Sauf ce qui est précisé au paragraphe 1-1, ci-dessus, le concédant n'accorde aucune garantie et ne reconnaît ni ne donne garantie expresse ou tacite en ce qui concerne le logiciel, sa qualité, sa description, sa qualité marchande, son aptitude à une fonction précise.

1.3 - En aucun cas, le concédant n'assume une quelconque responsabilité pour tous dommages,

pertes, manques à gagner, directs ou indirects ou pour toutes pertes de données enregistrées concernant l'utilisation ou l'inaptitude à utiliser le logiciel.

1.4 - Aucun distributeur, concessionnaire, agent ou intermédiaire du concédant n'est autorisé à apporter des modifications, des ajouts et/ des suppressions à cette déclaration de garantie et de responsabilité limitée.

1.5- A l'exception de la garantie (ch. 1.1), aucune autre garantie, expresse ou implicite, ne peut être invoquée, incluant, mais sans restriction, toute garantie pour vices cachés ou garantie implicite de qualité marchande ou de qualité à une fin donnée. Toute garantie de la sorte est expressément et spécifiquement rejetée.

1.6 - Certains des logiciels permettent notamment de lire des contenus audio/vidéo, notamment sur Internet. Toutefois, leur utilisation de même que toute omission ou inexactitude dans les renseignements fournis relèvent de l'utilisateur.

1.7- Bien que le concédant ait contrôlé le logiciel, si un problème quelconque survenait dû à l'absence d'un ou plusieurs composants (exemple : CODECS, DLL, OCX,...), aucun dédommagement sera effectué.

1.8- Bien que le concédant ait contrôlé le logiciel, si un message d'erreur apparaît à l'écran limitant

et/ou empêchant l'installation et/ou l'utilisation du
logiciel, aucun dédommagement ne sera effectué.

Il incombe au licencié de
trouver une solution au problème indépendant du
logiciel

En aucun cas cette version ne peut être mise en vente sous quel
forme que ce soit !

L'intégralité du contenu est la propriété de la société
veryboost tous droits réservés.

Toutes violations sur les droits d'auteurs ou d'une utilisation
frauduleuse de solutionvpro2.2 gratuite fera l'objet de poursuite.

L'acheteur : vous

et

l'éditeur de ce logiciel :

Veryboost

35 rue du printemps 68100 Mulhouse

Eurl au capital de 1500 €

N° Siret : 499 127 413 00015 Identification intra communautaire (TVA) : FR 41499127413